

## Conditions générales -BAFA-

### Inscription

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur est un diplôme de l'animation volontaire délivré par le Ministère des Sports, de la jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la vie Associative, permettant d'encadrer, à titre non professionnel et de façon occasionnelle, des enfants et des adolescents en Accueils Collectifs de Mineurs.

Fort de l'expérience depuis plus de 35 ans dans la formation d'animateurs, notre association se distingue à travers son projet éducatif tourné vers la pratique des activités scientifiques et techniques. Grâce à une formation générale, poursuivie par une formation d'approfondissement en environnement, sciences et techniques, les futurs animateurs diplômés du BAFA seront en capacité d'encadrer des enfants et adolescents lors d'activités périscolaires mais également de proposer de nombreux projets sur l'éducation aux sciences et à l'environnement.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat de l'association qui centralise les inscriptions, nous vous adresserons une lettre de confirmation, dans la mesure des places disponibles et du règlement du montant total de la formation.

### Règlement à l'association

Il est demandé lors de l'inscription, le règlement des arrhes (50% du montant total de la formation). La réservation de la place est effective dès réception du paiement. Plusieurs modes de règlement sont disponibles : par chèque bancaire au nom de l'association, par virement, par PayPal (sur le site internet de l'association : <http://www.planete-sciences.org/mediterranee>) ou par espèce au secrétariat de l'association (prévoir l'appoint). Le solde est à verser obligatoirement avant le début du stage de formation.

**Le prix comprend :** l'encadrement du stage par une équipe de formateurs, le prêt de matériels collectifs, l'assurance, les frais d'organisation et de gestion et la pension complète (uniquement pour les stages organisés en internat). Le prix ne comprend pas le voyage pour se rendre sur les lieux du stage.

**Modification du stage :** en cas de causes indépendantes de sa volonté ou pour améliorer les prestations offertes, l'organisateur peut être amené à modifier le programme, les dates, les lieux d'implantation ou les prestations initialement prévues, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

**Droit à l'image :** Planète Sciences Méditerranée s'autorise à utiliser sur un site internet ou une publication, les photographies des stagiaires prises lors de la formation sauf avis contraire adressé par courrier à notre secrétariat.

### Annulation

**De votre part :** dans le cas d'un désistement, nous retenons la totalité des arrhes. Dans le cas d'un désistement justifié par un avis médical, un avoir du montant de la somme versée sera attribué et valable 6 mois à compter de la date d'émission.

En cours de stage, tout départ non motivé par un cas de force majeure (maladie, accident du participant) ne peut donner lieu à un remboursement. En cas de force majeure, le remboursement se fera au prorata-temporis, diminué des arrhes. Le bénéficiaire ne peut en aucun cas céder son contrat. Le bénéficiaire est tenu d'informer l'organisateur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du stage.

**De notre part :** Si un stage ne réunissait pas assez de participants ou ne pouvait être réalisé, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le dit stage. Le remboursement des sommes perçues serait alors intégral à l'exclusion de toute autre indemnité. Si le directeur du stage estime que le comportement du bénéficiaire peut porter préjudice à la vie du groupe ou au lieu d'accueil, il se réserve le droit de l'exclure sans aucun remboursement/ es frais occasionnés par le renvoi (transport, alimentation) seront intégralement à la charge du bénéficiaire. De plus, en cas de faute volontaire, la responsabilité civile du bénéficiaire serait engagée.

### Assurance

Notre contrat d'assurance passé avec la MAIF garantit les risques suivants :

**Responsabilité civile :** le bénéficiaire est assuré pour tout accident dont il pourrait être victime par la faute d'autrui et pour tout accident qu'il pourrait commettre involontairement et engageant sa responsabilité civile.

**Individuelle accident :** s'il est victime d'un accident sans la responsabilité d'aucune sorte d'un tiers.

**Rapatriement :** en cas d'accident ou de maladie grave, nous pouvons obtenir le rapatriement du bénéficiaire, après entente préalable des autorités médicales.

**Dommages aux biens :** l'assurance garantit la détérioration des locaux ou le matériel mis à disposition dans les seuls cas où le préjudice résulte d'un événement à caractère accidentel.

**Défense et recours :** l'assurance couvre les frais de justice qu'entraînerait tout accident causé ou subi. Les frais médicaux restent à votre charge et vous seront facturés en fin de stage. Nous vous fournirons, après règlement, les pièces justificatives nécessaires à l'établissement de votre dossier de sécurité sociale et de mutuelle. La responsabilité l'association ne pourra être engagée en cas de perte, de casse, ou de vol d'objets personnels.

### Voyage

Il est à la charge des participants. Le prix du stage ne comprend aucun frais de déplacement.

### Vie sur place

Les stages sont implantés dans des centres d'accueil ou au sein de locaux d'accueils de loisirs. Les participants sont sollicités dans les tâches de la vie collective afin de favoriser la vie en groupe (élaboration des repas, nettoyage des locaux, courses, vaisselles etc.). Deux conditions d'accueil sont proposées : les stages en externat : les participants ont à leur charge les frais de repas, le tarif proposé ne prend pas en compte les frais alimentaires. Concernant les stages en internat, l'association propose la pension complète, les frais alimentaires sont compris dans le tarif proposé.

### Dossier complémentaire

Vous recevrez un dossier comportant :

- des renseignements sur les conditions de stage
- le montant du solde à verser
- des informations complémentaires sur les conditions du stage

Concernant les demandes d'aides, merci de vous adresser directement auprès des différents organismes (CAF, Conseil Régional, Conseil Départemental, Comité d'entreprise etc.)

### Siège Social

9 rue Gazan, 06130 Grasse  
Tél : 04 92 60 78 78 - Fax : 04 93 36 56 79  
[mediterranee@planete-sciences.org](mailto:mediterranee@planete-sciences.org)

[www.planete-sciences.org/mediterranee](http://www.planete-sciences.org/mediterranee)  
Retrouvez-nous aussi sur Facebook

